

# Prêt d'honneur création, reprise et développement

## INITIATIVE LOT

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Lot a pour objectif d'aider les créateurs et les repreneurs ou développeurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, reprise ou développement d'entreprise.

Les bénéficiaires de l'aide sont toute entreprise inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant moins de 5 ans d'existence (création, reprise et développement), et tout secteur d'activité, exceptées les activités bar/restauration,

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant de 30 000€ maximum.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 48 mois avec un différé possible de 6 mois.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Lot.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Dirigeant
  - › Repreneur
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

---

## Organisme

### INITIATIVE LOT

- **CCI Lot**
  - 107 quai Eugène Cavaignac
  - CS 10079
  - 46002 CAHORS CEDEX 9
  - Téléphone : 05 65 20 35 01
  - Télécopie : 05 65 20 35 24